

**COMITE REGIONAL OLYMPIQUE
ET SPORTIF HAUTS-DE-FRANCE**

Siège social : 367 rue Jules Guesde
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

SIRET : 838 810 224 00017
APE : 9312Z

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020



**S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43

E-mail : vdb@vdbassociés.fr

Capital social de 250.000 €

R.C.S. Amiens B 581 720 729

N° TVA : FR 85581720729

**COMITE REGIONAL OLYMPIQUE
ET SPORTIF HAUTS-DE-FRANCE**

Siège social : 367 rue Jules Guesde
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

SIRET : 838 810 224 00017
APE : 9312Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

AUX ADHERENTS DE L'ASSOCIATION COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF HAUTS-DE-FRANCE,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 8 juillet 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF HAUTS-DE-FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 18 mars 2021

VDB ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Représenté par :

François GARNIER



Vincent LE PAGE



DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

↓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

↓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

↓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

↓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

↓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN - Exercice 2020 CROS HAUTS DE FRANCE



ACTIF					PASSIF				
INTITULÉ	VB	AMORT.	VNC	N-1	INTITULÉ	N	N-1		
213	Constructions installations	0.00	0.00	0.00	101	Fonds Associatifs	0.00	0.00	
2154	Matériel	0.00	0.00	0.00	106	Réserves	0.00	0.00	
2181	Matériel de transport	0.00	0.00	0.00	110	Report à nouveau (119)	224 775.96	248 650.98	
2182	Matériel de bureau	28 102.69	27 782.69	320.00	120	Résultat de l'exercice (129)	36 418.63	-23 875.02	
2183	Matériel informatique	32 271.57	30 841.08	1 430.49	1) FONDS DE L'ASSOCIATION			261 194.59	224 775.96
2184	Mobilier	0.00	0.00	0.00	131	Europe / Etat	0.00	0.00	
274	Prêt			2 173.24	132	Région Hauts de France	0.00	0.00	
1) ACTIF IMMOBILISÉ				3 923.73	2 173.24	133	Département	0.00	0.00
350	Stocks matériel et équipements		0.00	0.00	134	Commune	0.00	0.00	
2) STOCKS				0.00	0.00	135	Agence Nationale du Sport	0.00	0.00
506	Caisse Epargne HDF		66 702.62	10 213.70	136	Autres	0.00	0.00	
508	CE Placements		0.00	0.00	2) SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION			0.00	0.00
512A	Compte Courant Credit Mutuel		152 571.44	184 222.14	151	Provisions	57 480.00	54 327.00	
512B	Banque		0.00	0.00	161	Emprunts	0.00	0.00	
514	Parts sociales		150 467.00	50 000.00	194	Fonds dédiés sub. fonctionnement	79 430.00	15 660.00	
515	Livret Bleu Credit Mutuel		80 660.92	80 252.32	400	Fournisseurs	24 567.40	2 438.77	
530	Caisse		4.81	4.81	401	Factures non parvenues	5 490.00	33 246.03	
3) TRÉSORERIE DISPONIBLE				452 406.79	324 652.07	402	Dettes provisionnées congés à payer	29 669.00	25 043.00
410	Usagers Cotisations		0.00	0.00	430	Dettes Sociales	42 475.47	55 986.50	
416	Adhérents - usagers douteux		-32 000.00	-32 000.00	4686	Charges à payer	4 080.56	4 080.56	
425	Personnel		0.00	-26.87	487	Recettes Constatées d'Avance	0.00	0.00	
441	Subvention à percevoir		32 700.00	66 548.00					
4687	Produits à recevoir		47 356.50	51 235.99					
486	Dépenses Constatées d'Avance		0.00	0.00					
TOTAL ACTIF			504 387.02	415 957.02	TOTAL PASSIF			504 387.02	415 957.02

Fait à Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 mars 2021

La Trésorière
Fabienne BOCAERT

Le Président
Claude FAUQUET

**COMPTE DE RESULTAT -
Exercice 2020 CROS HAUTS
DE FRANCE: Globale**



Dépenses				RECETTES			
INTITULÉ		MONTANT	N°1	INTITULÉ		MONTANT	N°1
605	Achats de matériel et équipements	309.80	0.00	7070	CNOSF MAD	33 661.27	0.00
6061	Fournitures non stockables (eau...)	218.09	416.74	7071	CNOSF	9 417.64	46 133.96
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	266.71	94.62	7072	MRDS	8 375.41	8 878.80
6064	Fournitures administratives	1 244.61	1 253.84	742	Conseil Régional	150 000.00	139 743.00
611	Sous traitance générale	0.00	576.00	745	Subvention ANS	264 543.00	203 074.00
612	Redevances de credit ball	2 741.12	3 118.28	747	Autres subventions publiques	3 365.48	0.00
6132	Locations immobilières	4 155.60	6 861.60	750	Cotisations membres	39 094.00	40 393.00
6133	Frais Gestion MRDS	9 931.25	11 066.25	755	Dons frais de déplacements	1 026.71	377.84
615	Travaux, entretien et réparation	0.00	53.12	758	Produits divers	8 663.84	14 940.75
616	Assurance	4 371.97	4 269.87	761	Produits financiers	883.55	224.40
618	Documentation	568.53	588.10	771	Produits Exceptionnels	4 285.94	1 155.30
6185	Frais de colloques et séminaire	8 403.10	3 136.15	787	Report de sub. non utilisées sur exercice antérieurs	15 660.00	10 000.00
6221	Honoraires Administratifs	9 109.82	5 549.05				
623	Publicité, publications	2 943.67	3 278.37				
6234	Récompenses	605.00	913.32				
625	Missions et receptions	3 119.55	12 687.10				
6251	Déplacements Président	457.59	1 464.18				
6252	Déplacements Elus	3 572.86	7 562.77				
6253	Déplacements Salariés	3 204.11	8 300.67				
6254	Frais véhicule	1 590.34	6 851.90				
6255	Loyer véhicule	3 593.64	0.00				
6261	Frais Postaux	145.50	429.57				
6262	Télécommunications	2 920.79	3 404.43				
627	Frais bancaires	561.04	474.96				
628	Divers	2 485.00	4 999.61				
6281	BBA	2 787.60	2 637.60				
6282	Prestation Informatique Site web	3 756.29	3 188.77				
6283	Stagiaire et service civique	1 819.82	0.00				
635	Autres impôts et taxes	24 443.85	21 612.55				
641	Rémunération du Personnel	242 852.92	250 751.55				
6451	Cotisations URSSAF Patronales	37 273.61	55 398.15				
64533	Cotisations retraite NC	14 067.52	12 447.01				
6454	Comp. sante	10 116.48	8 944.79				
6455	Cotisations OPCO	3 730.22	3 890.25				
6456	Provisions Conges payes	4 626.00	3 076.63				
647	Médecine du Travail	772.59	763.39				
648	Autres charges de personnel	4 899.62	7 638.00				
650	Cotisations	1 125.00	1 095.00				
671	Charges Exceptionnelles	0.00	10 024.88				
6811	Dotations provisions IFC	3 153.00	3 319.00				
68182	Dotations Amortissements Bureau	202.00	84.00				
68183	Dotations Amortissements Informatique	982.00	914.00				
689	Engagements à réaliser s/ subv attr	79 430.00	15 660.00				
TOTAL DÉPENSES		502 558.21	488 796.07	TOTAL RECETTES		538 976.84	464 921.05
Résultat : 36 418.63 N°1 - 23 875.02							
86	Contributions volontaires en nature	0.00	0.00	87	Contributions volontaires en nature	0.00	0.00
TOTAL		538 976.84	464 921.05	TOTAL		538 976.84	464 921.05

Fait à Villeneuve d'Ascq, le samedi 13 mars 2021



La Trésorière
Fabienne BOCAERT



Le Président
Claude FAUQUET

**Compte de résultat du
Comité Régional Olympique et Sportif Hauts-de-France : Année 2020**

	du 1/01/2020 au 31/12/2020	du 1/01/2019 au 31/12/2019	Variation	%
Charges d'exploitation				
Fournitures de bureau	2 039,21 €	1 765,20 €	274,01 €	15,52%
Services extérieurs	30 171,57 €	29 669,37 €	502,20 €	1,69%
Autres services extérieurs	43 797,62 €	62 837,30 €	-19 039,68 €	-30,30%
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	242 852,92 €	250 751,55 €	-7 898,63 €	-3,15%
Charges sociales	89 631,68 €	102 292,75 €	-12 661,07 €	-12,38%
Autres charges de personnels	10 298,21 €	11 478,02 €	-1 179,81 €	-10,28%
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements	1 184,00 €	998,00 €	186,00 €	18,64%
Dotations aux provisions	3 153,00 €	3 319,00 €	-166,00 €	-5,00%
Engagements à réaliser sur ressources affectées	79 430,00 €	15 660,00 €	63 770,00 €	407,22%
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (I)	502 558,21 €	478 771,19 €		
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et Intérêts et charges assimilées				
Charges nettes sur cessions valeurs mob. de placements				
Total des charges financières (III)	0,00 €	0,00 €		
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		10 024,88 €	-10 024,88 €	-100,00%
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	0,00 €	10 024,88 €	-10 024,88 €	-100,00%
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	502 558,21 €	488 796,07 €	13 762,14 €	2,82%
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	36 418,63 €	0,00 €		
TOTAL GENERAL	538 976,84 €	488 796,07 €	50 180,77 €	10,27%

Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				

Compte de résultat du
Comité Régional Olympique et Sportif Hauts-de-France : Année 2020

	du 1/01/2020 au 31/12/2020	du 1/01/2019 au 31/12/2019	Variation	%
Produits d'exploitation				
Montants nets produits d'expl.				
Autres produits d'exploitation				
Subventions Conseil Régional	150 000,00 €	139 743,00 €	10 257,00 €	7,34%
Subventions CNDS et DRJS	264 543,00 €	203 074,00 €	61 469,00 €	30,27%
Aide emploi avenir : Etat, Conseil régional				
Agence Régionale de Santé				
Partenaires privés				
Autres recettes	8 375,41 €	8 878,80 €	-503,39 €	-5,67%
Autres collectivités				
CNOSF	43 078,91 €	46 133,96 €	-3 055,05 €	-6,62%
Autres subventions	3 365,48 €		3 365,48 €	#DIV/0!
Cotisations	39 094,00 €	40 393,00 €	-1 299,00 €	-3,22%
Autres produits	8 663,84 €	14 940,75 €	-6 276,91 €	-42,01%
Report ressources non utilisées des exercices antérieurs	15 660,00 €	10 000,00 €	5 660,00 €	
Dons et legs	1 026,71 €	377,84 €	648,87 €	171,73%
Reprise de provisions				
Transfert de charges				
Sous-total des autres produits d'exploitation	533 807,35 €	463 541,35 €	70 266,00 €	15,16%
Total des produits d'exploitation (I)	533 807,35 €	463 541,35 €	70 266,00 €	15,16%
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)				
Produits financiers				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	883,55 €	224,40 €	659,15 €	293,74%
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières				
Total des produits financiers (III)	883,55 €	224,40 €	659,15 €	293,74%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	4 285,94 €	1 155,30 €	3 130,64 €	270,98%
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (IV)	4 285,94 €	1 155,30 €	3 130,64 €	270,98%
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	538 976,84 €	464 921,05 €		
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	0,00 €	23 875,02 €	-23 875,02 €	-100,00%
TOTAL GENERAL	538 976,84 €	488 796,07 €	50 180,77 €	10,27%

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 13 mars 2021



Fabienne BOCAERT
Trésorière générale

Claude BAUQUET
Président



Annexe

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 504 387 €

Le résultat net comptable est un excédent de 36 419 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 9 février 2021 par le Directeur conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ↳ Evaluation des éléments de l'actif : Elle a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- ↳ Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- ↳ Provisions pour dépréciation de l'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- ↳ Provisions pour congés payés : Cette provision permet de rattacher la charge relative aux congés payés à l'exercice de son origine.
- ↳ Provisions indemnité de fin de carrière : Cette provision permet d'anticiper les engagements de retraite à la clôture de chaque exercice comptable, et notamment les indemnités de fin de carrière.



CROS

HAUTS-DE-FRANCE

Annexe

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

1) Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

✓ Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	60 374 €	0 €	0 €	60 374 €
Immobilisations financières	2 173 €	0 €	0 €	2 173 €
TOTAL	62 547 €	0 €	0 €	62 547 €

Les immobilisations corporelles restent à l'identique par rapport à 2019. Il n'y a pas eu d'acquisition sur l'exercice.

Les immobilisations financières n'ont pas évolué.

✓ Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	57 440 €	1 184 €		58 624 €
Immobilisations financières				
TOTAL	57 440 €	1 184 €		58 624 €

La dotation aux amortissements pour l'exercice s'élève à 1 184 €.

✓ Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel de bureau	32 272 €	30 841 €	1 430 €	5 ans / 3 ans
Mobilier de bureau	28 103 €	27 783 €	320 €	10 ans
TOTAL	60 375 €	58 624 €	1 750 €	

2) Etat de la trésorerie

Nature des comptes bancaires	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Caisse	5 €			5 €
Comptes bancaires	194 436 €	26 838 €		221 274 €
Livret	80 252 €	409 €		80 661 €
Parts sociales	50 000 €	100 467 €		150 467 €
TOTAL	324 693 €	127 714 €		452 407 €



CROS

HAUTS-DE-FRANCE

3) Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 173 €		2 173 €
Actif circulant	80 056 €	80 056 €	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	82 229 €	80 056 €	2 173 €

✓ **Détail :**

↳ Actif immobilisé = 2 173 €

- ✓ Parts sociales Crédit Mutuel = 15 €
- ✓ Apport en fonds propres avec droit de reprise = 158 €
- ✓ Parts sociales Caisse d'Epargne = 2 000 €

↳ **Détail de l'actif circulant, Il s'agit des produits à recevoir :**

➤ Subventions à recevoir = 32 700 €

- ✓ Subvention Conseil régional 2020 = 30 000 €
30 000 € au titre du programme d'actions sport
- ✓ Etat = 2 700 €
2 700 € au titre de l'aide à l'apprentissage

➤ Produits à recevoir = 47 356 €

- ✓ Association "Les Hautes de France en Hauts de France" 12 000 €
- ✓ Comité Régional Handisport Nord-Pas de Calais 20 000 €
- ✓ Participation CNOSF (participation mise à disposition salarié) = 6 822 €
- ✓ Maison régionale des sports (participation mise à disposition salariée) 2 170 €
- ✓ Cotisations 2020 4 264 €
- ✓ COJO Paris 2024 – accompagnement service civique 1 395 €
- ✓ CPSF – participation accueil référent territorial 450 €
- ✓ Participation formation accompagnement PST 2019 256 €



Annexe

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

1) Provisions

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementés				
Provisions pour risques et charges	54 327 €	3 153 €		57 480 €
Fonds dédiés	15 660 €	79 430 €	15 660 €	79 430 €
Provisions pour dépréciation	32 000 €			32 000 €
TOTAL	101 987 €	82 583 €	15 660 €	168 910 €

- ✓ 57 480 € pour les provisions indemnité de fin de carrière : Cette provision permet d'anticiper les engagements de retraite à la clôture de chaque exercice comptable, et notamment les indemnités de fin de carrière.

Montant pour l'année 2020 = 3 153 €

- ✓ 79 430 € pour les Fonds dédiés (15 660 € en 2019) soit une augmentation de 63 770 € dûe au report d'activités non réalisées en 2020 en raison de la crise sanitaire et de subventions allouées par l'ANS pour des actions à mener en 2021 concernant la mise en place de la Conférence régionale du sport et la prévention des violences sexuelles dans le sport.

Détails des Fonds dédiés (engagements à réaliser sur ressources affectées)

	2020	2019
Emploi ANS-CNDS : poste chargée de mission sport santé (début au 7/08/2019)	7 000 €	5 830 €
Emploi CREAP (Conseil régional) : poste chargé de mission sport santé (début au 7/08/2019)		5 830 €
ANS-CNDS : Aide contrat apprentissage (début au 1/09/2019)		4 000 €
Sport santé : Report actions non réalisées - COVID-19	3 800 €	
Assises Bénévolat : Report actions non réalisées - COVID-19	6 000 €	
Préventions violences sexuelles dans le sport	23 000 €	
Mise en place Conférence régionale du sport	39 630 €	
TOTAL	79 430 €	15 660 €

- ✓ Le total Provisions pour dépréciation à la clôture s'élève à 32 000 € - maintien de la dépréciation sur produits à recevoir rattachés :
 - aux 12 000 € versés à l'association "Les Hautes de France en Hauts-de-France"
 - aux 20 000 € versés au Comité régional Handisport



2) Charges à payer sur postes du bilan

Charges à payer	2020	2019
Fournisseurs	30 057 €	35 685 €
Dettes fiscales et sociales	72 144 €	81 029 €
Charges à payer	4 081 €	4 081 €
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL	106 282 €	120 795 €

✓ Détail Fournisseurs :

	2020	2019
Fournisseurs divers :		
CNOSF (administration provisoire)	22 618,43 €	
Frais déplacement élus	1 522,57 €	
Frais déplacement salariés	226,40 €	
Divers	200 €	
	24 567 €	2 439 €
Factures non parvenues :		
BBA Expertise 4 ^{ème} trimestre	690 €	
Honoraires CAC	4 800 €	
	5 490 €	33 246 €
TOTAL	30 057 €	35 685 €

✓ Détail dettes fiscales et sociales :

	2020	2019
Organismes sociaux charges à payer	42 475 €	55 986 €
Provisions congés payés	29 669 €	25 043 €
TOTAL	72 144 €	81 029 €

✓ Charges à payer = 4 081 €

- ↳ Remboursement des subventions trop perçues 2018 = 2 915 € (emploi solidaire)
- ↳ Remboursement frais de déplacement 2018 = 840 €
- ↳ Frais de téléphone et Internet 2018 = 326 €



Annexe

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

CHARGES

1) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation correspondent aux frais de fonctionnement de l'association et aux dépenses liées aux actions engagées. L'exercice 2020 était complet sur l'année civile mais a été impacté par la crise sanitaire.

✓ Loyer :

	2020	2019
Location, site d'Amiens *	4 003 €	6 862 €
Locations diverses	153 €	0 €
	4 156 €	6 862 €

*7 mois en 2020 en raison de la crise sanitaire. Les locaux sur le site d'Amiens (auberge de Jeunesse) n'ont pas été accessibles pendant 5 mois.

✓ Frais de gestion MRDS :

	2020	2019
Frais de gestion MRDS	9 931 €	11 066 €
	9 931 €	11 066 €

Les frais de gestion dus à la Maison régionale des sports ont diminué en raison d'une moindre surface occupée.

✓ Honoraires administratifs :

	2020	2019
Commissaire aux comptes	5 598 €	5 549 €
Avocats, huissiers	3 512 €	
	9 110 €	5 549 €

✓ Publicités, publications :

	2020	2019
Frais d'impression	2 944 €	3 278 €
	2 944 €	3 278 €

✓ Divers :

	2020	2019
Divers : gratification stagiaires, Trophées, kakémonos, dépenses diverses	2 485 €	4 999 €
	2 485 €	4 999 €



CROS

HAUTS-DE-FRANCE

2) Rémunération du personnel :

	2020	2019
Salaires bruts : Rémunération brute	242 853 €	
Salaires bruts :		
Rémunération brute : 219 179 €		250 752 €
Indemnité de rupture conventionnelle : 31 573 €		
	242 853 €	250 752 €

3) Charges exceptionnelles :

	2020	2019
Subventions non perçues/reversées		10 005 €
Divers		25 €
		10 025 €

4) Dotations aux provisions IFC :

Provisions indemnité de fin de carrière : Cette provision permet d'anticiper les engagements de retraite à la clôture de chaque exercice comptable, et notamment les indemnités de fin de carrière.

	2020	2019
Dotations aux provisions IFC	3 153 €	3 319 €
	3 153 €	3 319 €



Annexe

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS

1) Produits d'exploitation

✓ Subvention CNOSF :

	2020	2019
Remb. frais déplacements et mise à disposition	33 661 €	35 140 €
Soutien référent territorial	7 500 €	7 500 €
Accompagnement mise en œuvre PST		3 000 €
Remb frais services civiques	522 €	
Accompagnement services civiques	1 395 €	
Remboursement frais déplacement divers		494 €
	43 078 €	46 134 €

▪ Subvention Conseil régional :

	2020	2019
Programme d'actions sport	150 000 €	118 908 €
Programme d'actions sport santé		10 835 €
CREAP / Emploi Solidaire		10 000 €
	150 000 €	139 743 €

✓ Subvention ANS/DRJSCS :

	2020	2019
Programme d'actions	177 843 €	177 074 €
Emploi ANS/CNDS	21 000 €	20 000 €
Apprentissage ANS/CNDS	2 700 €	6 000 €
Conférence régionale du sport	40 000 €	
Prévention des violences sexuelles dans le sport	23 000 €	
	264 543 €	203 074 €

✓ Autres subventions publiques :

	2020	2019
Agence service civique	1 520 €	
COJO Paris 2024 : Accompagnement services civiques	1 395 €	
Participation CPSF : accueil délégué territorial	450 €	
	3 365 €	

**2) Produits divers :**

	2020	2019
Prestations intervention sport santé	702 €	
Prévoyance : Prise en charge arrêt de travail		1 802 €
Prise en charge OPCO : formation	7 920 €	12 280 €
Divers	41 €	858 €
	8 663 €	14 940 €

3) Produits financiers :

	2020	2019
Produits financiers	884 €	224 €
	884 €	224 €

4) Produits exceptionnels :

	2020	2019
Produits exceptionnels * (apurement charges exercices précédents)		*1 155 €
Ajustement solde subv. Conseil régional 2019	4 246 €	
Divers	40 €	
	4 286 €	1 155 €

5) Reprise de fonds dédiés de l'exercice précédent :

	2020	2019
Reprise de fonds dédiés de l'exercice précédent	15 660 €	10 000 €
	15 660 €	10 000 €

6) Valorisation de la mise à disposition gratuite de biens immobiliers (bureaux et archives) à la Maison régionale des sports

	2020	2019
Valorisation de la mise à disposition gratuite de biens immobiliers	15 750 €	20 118 €
	15 750 €	20 118 €

Passage de :

- 126 m² (+ 49 m² d'autres surfaces) à 107 m² (+ 49 m² d'autres surfaces) au 1^{er} octobre 2019
- puis à 88 m² (+ 49 m² d'autres surfaces) au 1^{er} octobre 2020.

COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF HAUTS-DE-FRANCE

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020 :
MATERIEL INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL**

	Date d'acquisition	Prix d'achat	AMORTISSEMENT		Total amortissement	Valeur comptable
			avant 2020	2020		
MATERIEL INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL						
Vidéo projecteur (5 ans)	11/12/2002	2 551,07 €	2 551,07 €		2 551,07 €	0,00 €
Ordinateurs portables Acer 2007 (3 ans)	21/08/2007	2 799,84 €	2 799,84 €		2 799,84 €	0,00 €
Ordinateur Bureau : 2009 (3 ans)	30/04/2009	935,87 €	935,87 €		935,87 €	0,00 €
Ordi portable Toshiba 2009 (3 ans)	08/12/2009	1 011,03 €	1 011,03 €		1 011,03 €	0,00 €
Serveur (Spina Tronic) (3 ans)	28/11/2011	1 230,68 €	1 230,68 €		1 230,68 €	0,00 €
Ordinateur portable Toshiba 17" (3 ans)	28/04/2011	1 466,06 €	1 466,06 €		1 466,06 €	0,00 €
Ordinateur portable Toshiba 13" (3 ans)	28/04/2011	1 261,72 €	1 261,72 €		1 261,72 €	0,00 €
Ordinateur de Bureau HP (3 ans)	19/03/2013	869,81 €	869,81 €		869,81 €	0,00 €
Ordinateur Bureau HP Pro + écran (3 ans)	25/04/2014	420,00 €	420,00 €		420,00 €	0,00 €
Ordinateur portable HP Probook (3 ans)	25/04/2014	408,00 €	408,00 €		408,00 €	0,00 €
Ordi portable HP Probook 470 (3 ans)	02/02/2015	630,00 €	630,00 €		630,00 €	0,00 €
Ordi portable HP Probook 250 (3 ans)	09/04/2015	576,00 €	576,00 €		576,00 €	0,00 €
Ordi portable ASUS (3 ans)	01/04/2016	1 194,00 €	1 194,00 €		1 194,00 €	0,00 €
Ordi portable HP ProBook (3 ans)	01/03/2017	720,00 €	720,00 €		720,00 €	0,00 €
Imprimante canon LBP 1000 (Couderc)	23/05/2000	818,66 €	818,66 €		818,66 €	0,00 €
Ensemble informatique (Surcouf)	07/07/2011	8 785,25 €	8 785,25 €		8 785,25 €	0,00 €
Vidéo projecteur (Alsace audio visuel)	25/09/2001	3 646,58 €	3 646,58 €		3 646,58 €	0,00 €
Ordi HP prodesk + onduleur (3 ans)	08/02/2019	751,00 €	229,47 €	250,33 €	479,80 €	271,20 €
Matériel visio conférence	31/07/2019	2 196,00 €	305,00 €	732,00 €	1 037,00 €	1 159,00 €
Sous-total informatique et Audiovisuel		32 271,57 €	29 859,04 €	982,33 €	30 841,37 €	1 430,20 €



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF HAUTS-DE-FRANCE

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020 :
MOBILIER DE BUREAU**

	Date d'acquisition	Prix d'achat	AMORTISSEMENT		Total amortissement	Valeur comptable
			avant 2020	2020		
MOBILIER DE BUREAU						
Bureau secrétaire (10 ans)		894,37 €	894,37 €		894,37 €	0,00 €
Armoire haute		400,38 €	400,38 €		400,38 €	0,00 €
Siège bureau et Rayonnages tubulaires	01/02/2000	336,27 €	336,27 €		336,27 €	0,00 €
Mobilier de bureau (bureaux, tables, ...)	31/01/2003	4 126,79 €	4 126,79 €		4 126,79 €	0,00 €
Mobilier de bureau (armoire)	01/06/2003	247,75 €	247,75 €		247,75 €	0,00 €
Mobilier (Mewaf)	13/01/1995	16 769,39 €	16 769,39 €		16 769,39 €	0,00 €
Bureau (Mewaf)	14/04/1995	599,10 €	599,10 €		599,10 €	0,00 €
Rayonnages (Espace entreprise)	10/05/1995	586,89 €	586,89 €		586,89 €	0,00 €
Armoires (JPG)	16/12/2005	2 009,76 €	2 009,76 €		2 009,76 €	0,00 €
Table Président (Sté Roge)	14/06/2013	1 069,16 €	1 069,16 €		1 069,16 €	0,00 €
Armoire Président (Viking)	25/09/2013	456,83 €	456,83 €		456,83 €	0,00 €
Mobilier visio conférence	31/07/2019	606,00 €	84,00 €	202,00 €	286,00 €	320,00 €
Sous-total mobilier de bureau		28 102,69 €	27 580,69 €	202,00 €	27 782,69 €	320,00 €

TOTAL		60 374,26 €	57 439,73 €	1 184,33 €	58 624,06 €	1 750,20 €
--------------	--	-------------	-------------	------------	-------------	------------

TOTAL AMORTISSEMENTS 2020 =	1 184 €
------------------------------------	---------

Pour information : Valeurs Immobilisées

Parts sociales Crédit Mutuel / Parts sociales Caisse Epargne / Apport en fonds propres CRESS	2 173 €
--	---------

**COMITE REGIONAL OLYMPIQUE
ET SPORTIF HAUTS-DE-FRANCE**

Siège social : 367 rue Jules Guesde
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

SIRET : 838 810 224 00017
APE : 9312Z

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

AUX ADHERENTS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

→ ABSENCE DE NOUVELLE CONVENTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à DURY, le 18 mars 2021

VDB ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Représenté par :

François GARNIER



Vincent LE PAGE

